



COMMUNE DE MUNCHHAUSEN
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 mars 2026

Convocation du 17 février 2026

Sous la présidence de Mme Sandra RUCK, Maire
Secrétaire de séance Mme Christelle FRITZ

Nombre de conseillers élus : **15**
Conseillers en fonctions : **15**
Conseillers présents : **13**

Membres présents : Madame RUCK Sandra, Maire, Mesdames et Messieurs, BLAES Cédric, BOURGOIN Marc, DOLLE Valentin, FRITZ Christelle, GABEL Yves, IMBERY Jonathan, KNAUB Cindy, KRAST Christian, KUNTZ Arnaud, MULLER Anne, RITTER Laura, SCHNEIDER Daphné, conseillers municipaux.

Membres absents excusés : M. CHAPEROT Simon (procuration à M. IMBERY), Mme ZIMMERMANN Elisabeth (pouvoir à Mme RUCK).

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18/02/2026.
3. Centre Communal d'action sociale : Compte de gestion 2025.
4. Centre Communal d'action sociale : Compte administratif 2025.
5. Comptes Financiers Uniques 2025.
6. Affectations des résultats.
7. Budgets primitifs 2026.
8. Communication du Maire.

Le maire salue les membres du Conseil Municipal puis donne lecture des procurations qui lui ont été remises. Le quorum étant atteint (soit 13 élus présents), la séance commence.

1. 2026/16 Désignation du secrétaire de séance.

Conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal, lors de chacune de ses séances, désigne son secrétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- procéder à un vote à main levée,
- désigner Madame Christelle FRITZ en qualité de secrétaire de séance.



Le Maire
Sandra RUCK

La Secrétaire de séance
Christelle FRITZ

2. 2026/17 Approbation du procès-verbal de la séance du 18/02/2026.

Madame le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal du Conseil municipal du 18 février 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE le procès-verbal du Conseil municipal du 18 février 2026.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.



Le Maire
Sandra RUCK

La Secrétaire de séance
Christelle FRITZ

3. 2026/18 Centre Communal d'Action Sociale : Compte de gestion – exercice 2025.

Vu la délibération de dissolution du Centre Communale d'Action Sociale (délibération n° 2025/71 du 02/12/2025).

Le Conseil municipal,

Sur la proposition du Maire et après avoir délibéré,

- Approuve le compte de gestion de l'exercice 2025 du comptable public du Centre de Gestion Comptable de Haguenau, conforme aux écritures de l'ordonnateur concernant le même exercice, pour le budget annexe « Centre Communal d'Action Social ».
- Déclare que le compte de gestion 2025, dressé par le receveur, visé et certifié conforme l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.



Le Maire
Sandra RUCK

La Secrétaire de séance
Christelle FRITZ

4. 2026/19 Centre Communal d'Action Sociale : Compte Administratif – exercice 2025.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-14, relatif à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif,

Vu la délibération de dissolution du Centre Communale d'Action Sociale (délibération n° 2025/71 du 02/12/2025).

Considérant que dans les séances où le Compte Administratif est débattu, le Conseil municipal élit son président ;

Considérant que Madame Cindy KNAUB, Première adjointe, a été désignée à l'unanimité pour présider la séance pour l'adoption du Compte Administratif ;

Considérant que Madame Sandra RUCK, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Cindy KNAUB, Première adjointe pour le vote du Compte Administratif.

En vertu de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'unanimité, nomme Madame Cindy KNAUB, Présidente de séance.

Celle-ci présente aux membres du Conseil municipal le compte administratif de l'exercice 2025 du budget annexe « Centre Communal d'Action Sociale »,

Le Conseil municipal,

Après avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- D'approuver le compte administratif de l'exercice 2025 présentée par la présidente de séance et dont le détail se chiffre à :
 - Section de fonctionnement

- recettes réalisées	:	14 708.24 €
- dépenses réalisées	:	6 151.39 €
- excédent	:	8 556,85 €
 - Section d'investissement

- recettes réalisées et dépenses réalisées	:	néant
--	---	-------

La présente délibération a été prise à l'unanimité alors que Madame le Maire, Sandra RUCK, avait quitté la salle.



Le Maire
Cindy KNAUB

La Secrétaire de séance
Christelle FRITZ

5. 2026/20 Comptes Financiers Uniques – exercice 2025.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le rapport de présentation des Comptes Financiers Uniques pour l'année 2025 de la commune de Munchhausen

Vu les Comptes Financiers Uniques 2025 de la commune de Munchhausen ;

Considérant que le Compte Financier Unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le Compte Financier Unique est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du Compte Financier Unique ;

Considérant que dans les séances où le Compte Financier Unique est débattu, le Conseil municipal élit son président ;

Considérant que Madame Cindy KNAUB, Première adjointe, a été désignée à l'unanimité pour présider la séance pour l'adoption des Comptes Financiers Uniques ;

Considérant que Madame Sandra RUCK, s'est retiré pour laisser la présidence à Madame Cindy KNAUB, Première adjointe pour le vote des Comptes Financiers Uniques.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité,

- D'approuver le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du **budget annexe « Camping »** présentée par la 1^{ère} Adjointe et dont la balance se présente comme suit :
 - Section de fonctionnement

- recettes réalisées	:	253 867.40 €
- dépenses réalisées	:	153 317.39 €
- excédent	:	100 550.01 €
 - Section d'investissement

- recettes réalisées	:	0.00 €
- dépenses réalisées	:	0.00 €
- excédent	:	0.00 €
 - Excédent global de clôture : 100 550.01 €

- D'approuver le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du **budget annexe** « **Steinmauern/Plittersdorf** » présenté par la 1^{ère} Adjointe et dont la balance générale s'établit comme ci-après :
 - Section de fonctionnement
 - recettes réalisées : 130 960.26 €
 - dépenses réalisées : 139 371.70 €
 - déficit : 8 411.44 €
 - Section d'investissement
 - recettes réalisées : 5 116.38 €
 - dépenses réalisées : 0.00 €
 - excédent : 5 116.38 €
 - Déficit global de clôture : 3 295.06 €

- D'approuver le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du **budget principal** présenté par la 1^{ère} Adjointe et dont la balance générale s'établit comme suit :
 - Section de fonctionnement
 - recettes réalisées : 947 470.03 €
 - dépenses réalisées : 659 870.57 €
 - excédent : 287 599.46 €
 - Section d'investissement
 - recettes réalisées : 276 589.91 €
 - dépenses réalisées : 402 014.56 €
 - déficit : 125 424.65 €
 - Excédent global de clôture : 162 174.81 €

- De donner pouvoir à Madame le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération a été prise à l'unanimité alors que Madame le Maire, Sandra RUCK, avait quitté la salle.



Le Maire
Cindy KNAUB

La Secrétaire de séance
Christelle FRITZ

6. 2026/21 Affectations des résultats.

1. Affectation des résultats – CFU 2025 Budget annexe “Camping” (CPG) :

- ✓ Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025,
- ✓ Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025,
- ✓ Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	CAMPING
Investissement	0.00 €
Fonctionnement	+ 100 550.01 €

- ✓ Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, il doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

- ✓ Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, il doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL AU 31/12/2025	296 156.31 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécution prévu au BP (c/1068)	125 424.65 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	170 731.66 €
Total affecté au C/1068 :	125 424.65 €

Adopté à l'unanimité.

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.



Le Maire
Sandra RUCK

La Secrétaire de séance
Christelle FRITZ

7. 2026/22 Budgets primitifs – exercice 2026.

Le Conseil municipal,

- Sur la proposition du Maire et après avoir délibéré,
- **Décide :**

1. **d'approuver le budget primitif annexe "camping" 2026** présenté par le Maire et dont le détail se compose comme suit :

- Recettes et dépenses de fonctionnement	:	250 000.00 €
- Recettes et dépenses d'investissement	:	175 000.00 €
TOTAL	:	425 000.00 €

2. **d'approuver le budget primitif annexe "Steinmauern/ Plittersdorf" 2026** présenté par le Maire et dont le détail se compose comme suit :

- Recettes et dépenses de fonctionnement	:	94 000.00 €
- Recettes et dépenses d'investissement	:	6 000.00 €
TOTAL	:	100 000.00 €

3. **d'approuver le budget primitif principal 2026** présenté par le Maire et dont le détail se compose comme suit :

- Recettes et dépenses de fonctionnement	:	760 000.00 €
- Recettes et dépenses d'investissement	:	380 000.00 €
TOTAL	:	1 140 000.00 €

La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.



Le Maire
Sandra RUCK

La Secrétaire de séance
Christelle FRITZ

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL AU 31/12/2025	100 550.01 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécution prévu au BP (c/1068)	0.00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	100 550.01 €
Total affecté au C/1068 :	0.00 €

Adopté à l'unanimité

2. Affectation des résultats – CFU 2025 Budget annexe "Steinmauern/ Plittersdorf" (ALL) :

- ✓ Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025,
- ✓ Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025,
- ✓ Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	STEINMAUERN/PLITTERSDORF
Investissement	+ 5 116,38 €
Fonctionnement	- 8 411.44 €

- ✓ Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, il doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL AU 31/12/2025	
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécution prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	
Total affecté au C/1068 :	
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2026	8 411.44 €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Adopté à l'unanimité

3. Affectation des résultats – CFU 2025 Budget principal (COM) :

- ✓ Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025,
- ✓ Après avoir entendu le Compte administratif de l'exercice 2025 et suite à la décision de dissoudre le Centre Communal d'Action Social (délibération n°2025/71 du 02/12/2025).
- ✓ Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025,
- ✓ Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	PRINCIPAL
Investissement	- 125 424.65 €
Fonctionnement	+ 287 599.46 €

	CCAS
Investissement	0.00 €
Fonctionnement	+ 8 556.85 €

8. Communication du Maire.

Madame la Maire informe les membres du conseil municipal que l'harmonie plantera un arbre à côté du terrain de jeux.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 20H00.

Le présent procès-verbal a été approuvé par le conseil municipal lors de la séance du 20 mars 2026.

Munchhausen, le 20 mars 2026

Le Maire
Sandra RUCK



La Secrétaire de séance
Christelle FRITZ

